SOLUTIS EMPLOI: groupement d'employeurs départemental en agriculture



Une Association créée pour répondre aux fortes attentes des exploitants et salariés

Association loi 1901, créée en 2005 par la profession agricole.

Objectifs:

- -Répondre aux besoins de main d'œuvre dans les exploitations
- -Favoriser et développer l'emploi salarié stable (CDI temps plein) en agriculture via le temps partagé
- Accompagner et sécuriser les agriculteurs dans leur fonction déléguée d'employeur

l'emploi partagé en agriculture

SOLUTIS EMPLOI regroupe :

- Plus de 110 adhérents
- 45 salariés / 45 groupes (36 ETP)

Les salariés interviennent principalement en exploitations laitières, et en porcs mais également en cultures, légumes, vaches allaitantes, volailles,...

Un salarié partage son temps de travail entre 2 ou 3 exploitations dans un rayon de 25 km.

ACTIVITE 2016: 7200 Jours d'intervention



Comment ça se passe?

- Toute exploitation du Morbihan peut adhérer au GE
- Solutis Emploi en lien avec les adhérents recrute et embauche des salariés à temps choisi
- Solutis emploi prend en charge les formalités (DUE, contrat de travail, fiche de paie....)
- Solutis Emploi accompagne exploitants et salaries dans le temps
 - Gestion des plannings : articulation du temps de travail, CP,...
 - Respect de la règlementation
 - Évolution des besoins
 - Interface entre salariés et exploitants, rôle de médiation au besoin.

Un fonctionnement simple

Au niveau des exploitants:

- Une adhésion annuelle
- Un contrat de mise à disposition
- Une convention d'engagement / Dépôt de garantie
- Une facture chaque mois en fonction des heures réalisées

<u>Au niveau des salariés</u>:

Un seul employeur, Solutis Emploi.



CONSTRUCTION TARIFAIRE

- 1/ Taux horaire corrigé (tx H + 13^e mois + CP +anc., prime hab.)
- 2/ Charges sociales = 26 % du taux corrigé
- 3/ collaboration SOLUTIS
- 4/ prime de sujétion

